

**DECISION PORTANT CLASSEMENT SANS SUITE DE L'APPEL D'OFFRES
N°2023M07 « MISSION DE SUIVI-ANIMATION - OPERATION
PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT -RENOUVELLEMENT
URBAIN ET OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE BOURGS CENTRE »**

DECISION N°2023/73

Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10

VU les articles R. 2185-1 et R. 2385-1 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT la procédure d'appel d'offres lancée le 26 mai 2023 pour l'attribution d'un marché « MISSION DE SUIVI - ANIMATION - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain et Opération de Restauration Immobilière Bourgs centre »,

CONSIDERANT qu'au terme de la publicité, une seule offre a été reçue ;

CONSIDERANT que cette insuffisance de concurrence ne permet pas de garantir au pouvoir adjudicateur de choisir l'offre la plus avantageuse ;

CONSIDERANT que l'insuffisance de la concurrence est un motif d'intérêt général qui justifie l'abandon de la procédure d'attribution ;

DECIDE

ARTICLE 1 : DE DECLARER SANS SUITE la consultation n°2023M07 « MISSION DE SUIVI - ANIMATION - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain et Opération de Restauration Immobilière Bourgs centre » pour motif d'intérêt général, lié à l'insuffisance de la concurrence.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

FAIT à PODENSAC,
Le PRÉSIDENT,

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré
Date de signature : 13/07/2023
Qualité : Parapheur Président CcC Convergence Garonne

Jocelyn DORÉ



MIS EN LIGNE LE : 18 JUILLET 2023